

Inauguration nouvelle aire de covoiturage Mazingarbe  
Mercredi 3 décembre – Canton de Bully-les-Mines

**ELEMENTS DE LANGAGE POSSIBLES**

Au travers notre pacte des solidarités territoriales, nous avons réaffirmé notre souhait de favoriser le covoiturage notamment en modernisant les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité.

Cette ambition s'inscrit dans la continuité du schéma interdépartemental de covoiturage que nous avons adopté en juin 2015 avec le Département du Nord.

Ce schéma est le document de référence qui définit les modalités et principes de réalisation d'aires de covoiturage. L'objectif est d'articuler les différentes démarches des nombreux acteurs (Région, Départements, intercommunalités, communes, acteurs privés, etc...) pour développer l'intermodalité et les systèmes de transport efficaces et innovants.

Dès mars 2019, afin d'accompagner les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les acteurs privés pour la réalisation d'aires de covoiturage, nous avions décidé de financer à hauteur de 50 % ces opérations avec un plafond à 50 000 € HT, après déduction de tous types de subvention.

Le Département compte à ce jour 47 aires de covoiturage, soit 2 043 places dédiées à la pratique.

Parler de solidarités territoriales, c'est à la fois parler d'équilibre et de développement territorial, de la qualité de vie et du cadre de vie, d'environnement bien sûr mais aussi d'aménagement du territoire.

Parmi les 14 ambitions inscrites dans ce pacte des solidarités, on retrouve naturellement celle de « favoriser les nouvelles pratiques de mobilité ».

Afin d'apporter une réponse opérationnelle à cette ambition, le Département s'est engagé à poursuivre son action pour favoriser le covoiturage.

Améliorer le maillage des aires de covoiturage, y développer une offre de services en matière d'électromobilité par exemple, assurer la connexion avec les aménagements cyclables, les réseaux de transports en commun sont autant de pistes de progrès.